

AOPF - AGO du 1^{er} Avril 2017

RAPPORT FINANCIER

A – Analyse des Comptes annuels de 2016

A.1 – Analyse du Compte de Résultat

Les recettes résultent :

- Essentiellement de 2 types de ressources :
 - o D'une part des cotisations versées par les membres qui passent de 820 € avec 41 cotisants en 2015 à 960 € avec 48 cotisants en 2016. La cotisation par personne est depuis 2 ans à 20 € ; elle passe à 30 € à compter de l'année 2017.
 - o D'autre part des subventions versées par les collectivités locales qui passent de 2 500 € en 2015 à 3 300 € en 2016,
- Et d'une petite participation par 20 membres présents à la Journée de Promotion de l'Olive au Castellaras, le 26 novembre 2016, d'une valeur de 185 €.

Ainsi le total des ressources passent de 3 320 € en 2015 à 4 445 € en 2016.

Elles ont permis de financer les dépenses suivantes :

- Principalement, l'analyse variétale de parcelles d'olives chez 25 membres volontaires de l'association, assuré par Monsieur Remi PECOUT de la Chambre d'Agriculture du Var, d'une valeur de 1 500 €,
- Les frais informatiques liés à l'analyse des parcelles et à la maintenance d'un site internet pour la somme de 1 453 €,
- Les frais de gestion du Castellaras pour l'organisation de la matinée de présentation des plats aux olives d'une valeur de 160 €
- Puis de frais administratifs, d'assurances et de relations publiques d'une valeur globale de 504 €

Ainsi le montant des dépenses passent de 2 642,88 € en 2015 à 3 616,74 € en 2016.

Les formations dispensées par l'AFIDOL, en la personne de Monsieur Alex SICILIANO essentiellement, n'apparaissent pas dans les comptes car elles sont financées directement par l'AFIDOL.

AOPF - AGO du 1^{er} Avril 2017

RAPPORT FINANCIER

Ainsi, après addition de produits exceptionnels et des produits financiers, il en résulte un excédent net de 861,54 € en 2016 contre 676,12 € en 2015.

A.2 – Analyse du Bilan

L'actif du bilan est représenté essentiellement par ses liquidités qui passent de 2 500,03 € en 2015 à 4 360,39 € en 2016 sachant qu'au passif, il y a des fournisseurs de l'année 2016 à régler en 2017 pour la somme de 1650 € ; les fournisseurs à régler sont la chambre d'agriculture pour les travaux d'analyse variétale et la société informatique pour la gestion du site internet.

Le montant des capitaux propres passe de 2 500 € en 2015 à 3 362 € en 2016.

Nous demandons à l'assemblée ici présente de bien vouloir affecter le Résultat de l'exercice 2016 de 861,54 € € au Compte de Report à Nouveau.

B - Présentation du Budget Prévisionnel de 2017

Commençons par analyser les recettes prévisionnelles.

Elles résultent :

- Des cotisations annuelles sur la base de 60 membres et de 30 € par personne qui s'élèvent à un montant de 1 800 €,
- De la contribution des membres présents à la journée gastronomique qui devrait se renouveler au Castellaras pour 180 €,
- Des subventions provenant :
 - o De la Communauté des Communes du Pays de Fayence, d'une valeur de 3 500 €,
 - o Du comité du Tourisme de la Communauté des Communes pour financer la moitié du Nouveau Guide des Oliviers Remarquables dans le Pays de Fayence, soit 500 €,
 - o De la Ville de Callian à hauteur de 300 €.

AOPF - AGO du 1^{er} Avril 2017

RAPPORT FINANCIER

Ainsi le montant des recettes prévisionnelles totales devrait s'élever à 6 280 € en 2017 contre un montant réalisé de 4 445 € en 2016.

Ces recettes permettent de financer le fonctionnement de l'association, à savoir :

- D'une part :
 - o La suite de l'Analyse Variétale dans les parcelles d'oliviers des membres pour la somme de 1 800 €,
 - o Une nouvelle formation à la taille de 500 €,
 - o Plusieurs guides, recueils et films relatifs aux Oliviers et aux Olves d'une valeur globale de 2 100 €,
 - o La maintenance du site Web pour une somme de 351 €,
 - D'autre part :
 - o Du petit équipement de cueillette,
 - o L'assurance en responsabilité,
 - o Les fournitures administratives,
 - o La réédition de la plaquette,
 - o Les frais d'inscription à la Foire de Mons,
- Pour une somme globale de 1 482 €.

Ainsi le montant des dépenses prévisionnelles devrait s'élever en 2017 à 6 233 € contre un montant réalisé de 3 617 € en 2016.

En tenant compte des intérêts modiques du livret A, l'excédent prévisionnel de 2017 devrait être de 67 €.

Après cette présentation aujourd'hui au moment de l'Assemblée Annuelle, ce budget prévisionnel est soumis à vos suffrages.